



## Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### DROITS FIXES D'ADHÉSION STATUTAIRE À L'ASSOCIATION

1 à 5 salariés	6 à 20 salariés	Plus de 20 salariés
3,05 € H.T	7.62 € H.T	15,24€ H.T

### FRAIS DE COTISATION PAR SALARIÉ

Jusqu'à 10 salariés inclus	Plus de 10 salariés	Entité hors département
71,40 €	76,40€	102€

Pénalités en cas d'absences non excusées de moins de 48h : 45,00 € H.T

Pénalités en cas d'absences non excusées de moins de 48 h **HORS DÉPARTEMENT** : 45,00 € H.T

Examens complémentaires :

- Audiogrammes
- Visiotests
- EFR
- ECG

Ces examens sont réalisés par l'équipe médicale de l'AISMT36 et sont donc inclus dans la cotisation annuelle.

Tous les autres examens complémentaires demandés par le médecin du travail dans le cadre de la visite sont facturés à l'AISMT36 et refacturés, de manière anonyme à l'adhérent par la suite.



**AISMT 36** Association Interprofessionnelle pour la Santé en Milieu de Travail **36**  
Zone des chevaliers – rue Oscar Niemeyer – BP 169 – 36003 Châteauroux Cedex  
Tél : 02 54 29 42 10 Fax : 02 54 08 08 64 Site internet : [www.aismt36.com](http://www.aismt36.com)